

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1029

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2018 »

l'année :

« 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence.